

QUESTIONS POUR LES AUDIENCES PUBLIQUES SUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UN TERMINAL MÉTHANIER À GROS-CACOUNA

1. En 2004, un couple de faucons pèlerins a niché dans la carrière qui se trouve sur le terrain où serait érigé le terminal méthanier. Ces oiseaux de proie ont donné naissance à au moins deux fauconneaux. Cette espèce en péril est classée menacée au Canada et vulnérable au Québec. Le 11 mai dernier lors de la première partie de l'audience publique, M. Cantin a dit que le faucon pèlerin avait niché ailleurs en 2005. Pourtant, à notre connaissance, aucun autre nid actif de faucon pèlerin n'a été signalé dans les environs.
 - a) En aurait-il trouvé un sans l'avoir rapporté?
 - b) Si c'est le cas, comment M. Cantin peut-il être certain qu'il s'agissait du même couple?

(Nous posons ces questions car, en 2005, des observateurs ont signalé des comportements territoriaux de la part d'un faucon pèlerin aux alentours du nid utilisé en 2004. Ces comportements ont été notés au printemps et à l'automne. De plus, un faucon pèlerin a été photographié debout sur ce nid le 23 avril 2006. Cette espèce a d'ailleurs l'habitude de réutiliser le même nid année après année.)

2. En réponse à une de nos questions le 11 mai dernier, M. Breton a parlé de la Loi sur les espèces en péril censée protéger notamment le faucon pèlerin. Cette loi stipule entre autres qu'il est interdit de nuire à la nidification de cette espèce. Le nid trouvé à Gros-Cacouna, situé en territoire fédéral, n'a cependant bénéficié d'aucune mesure de protection. Pourquoi?
3. Le bruit constant qui sera généré par les activités du terminal pourrait nuire à la pratique de notre loisir même si ce bruit apparaît faible au premier abord. Une bonne partie de l'identification des oiseaux se fait par leur chant. Les plus discrets, comme le bruant de Nelson et le râle jaune, deux autres espèces en péril qui fréquentent le marais, seront moins audibles et risquent de passer inaperçus. Le promoteur nous a déjà assuré que la pratique de notre loisir ne serait pas touchée par l'implantation du terminal méthanier. Cependant, dans la synthèse des études d'impact, il est spécifié que l'impact du bruit mesuré au marais (point A1) n'a pas été analysé puisqu'il ne s'agissait pas d'une zone habitée. Or cette zone est la plus près du site où seraient érigées les installations du port méthanier. Le promoteur peut-il faire l'analyse des impacts du bruit pour
 - a) le bihoreau gris dont le dortoir se trouve tout à côté;
 - b) le râle jaune qui utilise la partie du marais située assez près et
 - c) les observateurs qui fréquenteront le secteur?
4. Également, les installations du terminal méthanier engendreront des rejets nocifs. Avec les vents dominants qui pousseront les nuages et la vapeur vers le marais ainsi qu'avec la pluie qui entraînera occasionnellement plus de

retombées au sol, le marais accumulera ces rejets toxiques. Lors d'une séance d'information (printemps 2005), un spécialiste engagé par Énergie Cacouna nous a assuré qu'il n'y aurait aucun impact suite à ces accumulations. Pourtant, nous savons tous que les pluies acides ont un effet négatif sur la végétation et sur l'acidification des lacs et des milieux humides. Comment se peut-il que des accumulations de substance nocives pendant tant d'années d'exploitation n'aient aucun impact négatif?

5. Enfin, il est inconcevable que les études d'impact n'incluent pas la construction du pipeline essentiel à ce projet. Il s'agit pourtant ici d'un seul et même projet car ces deux composantes n'ont pas de raison d'être l'une sans l'autre. Pourrait-on interdire la construction du pipeline, si celui-ci occasionne trop d'impacts négatifs, alors que le terminal lui-même serait déjà en grande partie construit?

Gélinas, Monique (BAPE)

De: Marcoux, Julie [djouli@globetrotter.net]

Envoyé: 15 mai 2006 21:37

À: Mandat 230_cacouna (BAPE)

Cc: COBSL

Objet: Questions

Bonjour,

Le Club des ornithologues du Bas-Saint-Laurent (COBSL) a quelques questions à poser aux différents intervenants. Vous les trouverez dans le fichier joint.

Meilleures salutations,

Julie Marcoux
Secrétaire-trésorière du COBSL